

NOUVEAUTES ASSURANCE 2010 - 2013 **QUELQUES PRECISIONS**

Conformément au Code du sport, le contrat d'assurance FFCT a fait l'objet d'un appel d'offres en bonne et due forme. Cinq compagnies d'assurances ont été destinataires du cahier des charges correspondant. Pour la seconde fois en 4 ans, seules deux compagnies ont répondu à cette sollicitation.

La FFCT ne prend aucune commission sur le tarif des assurances proposé aux licenciés. L'intégralité des cotisations est reversée aux MMA.

Le contraire est interdit par le Code du sport

Depuis 4 ans le montant des cotisations est resté inchangé pendant toute cette période. Il faut donc lisser cette augmentation sur les 4 années passées et les 4 années à venir. Les tarifs validés actuellement sont arrêtés jusqu'à l'année 2013 incluse.

Depuis quelques années, la sinistralité matérielle, liée aux vélos utilisés par les cyclotouristes, a fortement augmentée (prix des vélos et nombre de sinistres).

En conséquence, nous proposons pour l'année prochaine une formule intermédiaire "**le petit braquet +**" privilégiant des indemnisations en assurance de personnes largement supérieures à celles du Petit Braquet. Vous trouverez ci-jointe la note explicative des différentes Options.

Enfin, nous vous informons que le nombre d'assurances Grand braquet souscrites représente 16 % du total des licenciés. La grande majorité des adhérents optant pour la formule petit braquet, car dans l'option grand braquet il faut tenir compte également de la décote annuelle concernant la vétusté du vélo.

Après ces arguments principaux nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Les informations complètes seront disponibles sur le site Internet de la FFCT et dans le prochain dossier d'affiliation.



CONTRATS D'ASSURANCES NOUVEAUTES 2010 – 2013 ET RAPPELS

Dans les 3 tableaux publiés en page 15 du BF n° 112, il manque les tarifs de la formule Petit Braquet Plus.

CONTRAT 101 206 000

- a) **Nouveautés** :
- > Création de la formule PB + (Petit Braquet Plus),
 - > Dommages au GPS, assurés uniquement en formule GB (Grand Braquet),
 - > RC covoiturage, pendant le transport de licenciés à l'occasion des activités assurées,
 - > Assurance PB (Petit Braquet) gratuite des enfants de moins de 7 ans ayant au moins un parent avec une licence famille.
- b) **Modifications** :
- > Suppression de l'option C, étude de faisabilité en cours pour son incorporation avec l'option B.
 - > Suppression de l'option D, garanties incluses dans la Responsabilité générale, réservées aux clubs assurés par le contrat fédéral et à toutes les structures.
- c) **Expérimentation temporaire limitée à la saison 2010** :
- > Usage du VAE : à titre expérimental d'une durée d'un an pendant la saison 2010 la pratique du Vélo à Assistance Electrique (VAE) sera désormais couverte par l'assureur fédéral sous réserve de la présentation d'un certificat médical prescrivant l'usage d'un VAE à titre thérapeutique et de la signature d'une Charte de bonne conduite.
- d) **Sans modifications** :
- > Toutes les indemnisations prévues par le contrat 2006 – 2009 sont maintenues.
- e) **Licences fin de saison** :
- > Les tarifs restent inchangés. Si le licencié souhaite un changement de formules en 2010 par rapport à sa licence fin de saison, c'est le tarif 2010 qui sera appliqué avec les nouvelles conditions induites.

Rappel : les clubs sont tenus d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer, disposition du Code du sport article L. 321-4.

Cette information est à effectuer avant la prise de la licence.

<u>Garanties des formules</u>	Mini Braquet MB 12 € Obligatoire	Petit Braquet PB 12,70 € Facultatif	Petit Braquet Plus PB+ 22 € Facultatif	Grand Braquet GB 55 € Facultatif
Responsabilité civile	OUI	OUI	OUI	OUI
Défense et Recours	OUI	OUI	OUI	OUI
Assistance Rapatriement	NON	OUI	OUI	OUI
Assurance Corporelle	NON	OUI	OUI*	OUI*
Invalidité Permanente	NON	OUI	OUI*	OUI*
Dommages au casque	NON	OUI	OUI	OUI
Dom cardio-fréquence-mètre	NON	OUI	OUI	OUI
Décès Accidentel	NON	OUI	OUI*	OUI*
Décès cardio vasculaires	NON	OUI**	OUI***	OUI***
Equipements vestimentaires	NON	NON	NON	OUI
Dommages au vélo	NON	NON	NON	OUI
Dommages au GPS	NON	NON	NON	OUI
* capitaux majorés ** capital limité ***capitaux majorés sous conditions				

<u>Les options</u>	A (Accueil)	B (Rando et RP)	B+ (Rando plus de 1500)	E (Estivale)
Garanties des non licenciés	20 €	20 €	50 €	gratuit

CONTRAT 101 206 004 Tarifs non modifiés.

Propose des garanties individuelles complémentaires corporelles et matérielles. Souscription facultative auprès des MMA ouverte aux Mini, Petit, Petit Braquet Plus, Grand Braquet sauf pour les garanties matérielles (vol total et vol total + dommages) qui peuvent être souscrites qu'en complément de la formule Grand Braquet.

Un club ou une structure a la possibilité de souscrire les garanties corporelles prévues au contrat pour le compte des cadres fédéraux qu'elle missionne.

***Rappel : les clubs ont l'obligation d'informer leurs adhérents qu'ils peuvent en outre souscrire des garanties individuelles complémentaires, disposition du Code du sport article L. 321-6 alinéa 1.
Cette information est à effectuer avant la prise de la licence.***

**Fédération Française de Cyclotourisme
- Juillet 2009 -**

**Fédération Française de Cyclotourisme
- Juillet 2009 -**